



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Dossier suivi par : Emille Leveau
Mail : g.leveau@inao.gouv.fr
Tél 02 40 35 82 32

N/Réf : EL/CG - 04/2017

Objet : PLU THEHILLAC 56

Monsieur Christian LEMEE
Maire

1 rue de la Mairie
56130 THEHILLAC

Nantes, le 4 avril 2017.

Monsieur le Maire,

Par courrier réceptionné le 13 février dernier, vous avez fait parvenir à l'INAO, pour avis, le projet d'élaboration du PLU de votre commune, arrêté par délibération du conseil municipal en date du 2 décembre 2016.

La commune de THEHILLAC est située dans l'aire géographique des indications géographiques (IG) « Whisky de Bretagne », « Eau-de-vie de Cidre de Bretagne » et « Pommeau de Bretagne ».

Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) « Cidre de Bretagne », « Farine de Blé Noir de Bretagne », « Sel de Guérande » et « Volailles de Bretagne ».

Toutefois, après examen du dossier, je vous informe que l'INAO n'a pas d'objection à formuler à l'encontre de ce projet dans la mesure où celui-ci n'affecte pas l'activité des IG et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Monsieur le Maire, à l'assurance de ma considération distinguée.

Pour le Directeur et par délégation
La Déléguée territoriale

Laurence GUILLARD